

# ***SAINT HOSTIEN***

## ***Les foulées de l'Ostiansou***

### ***Course à pieds***

#### ***Règlement des foulées de l'Ostiansou 2018***

***Article 1 :*** Dimanche 11 mars 2018, l'association « comité d'animations de Saint Hostien » organise « des foulées de l'Ostiansou » ; Course inscrite au calendrier des courses hors stade de la Haute Loire.

***Article 2 :*** Le départ est à la marie et l'arrivée place de l'église.

***Article 3 :*** Horaires des épreuves « des foulées de l'Ostiansou » :

Le départ de l'épreuve de 13.5 km : 10 H

Le départ de l'épreuve du 20.5 Km : 9 H 30.

Horaire de la marche départ de 8H30 à 10H

***Article 4 :*** inscription : Pour être valide toutes les inscriptions devront être accompagnées de :

\* Pour les adhérents la photocopie de la licence délivrée par la FFA ou FF Triathlon pour la saison en cours.

\* Pour les non adhérents à la FFA ou FF Triathlon, joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition de datant de moins de un an ou de sa photocopie.

\* FFA : titulaire d'une licence athlé compétition, santé loisir option running, pass running, ou titulaire d'une licence délivré par la FSCF, la FCGT, ou l' UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition ».

\* Ouverture de la course à la personne de cadets à vétérans

\* Les 99 premiers inscrits seront primés

**Article 5** : Retrait des dossards à la salle communale.

Inscription sur place possible jusqu'à une demi-heure avant le départ.

Inscription par avance en ligne sur le site internet <http://foulees-de-l-ostiansou-2017.strikingly.com/> ou renvoyer le bulletin d'inscription qui devra être dûment rempli et accompagné de la copie de la licence ou du certificat médicale ainsi que du règlement à l'ordre Comité d'animations de Saint Hostien à l'adresse suivante :

Mr Merle Patrice  
Les foulées de l'Ostiansou  
Les combes d'ouspsis  
43260 Saint Hostien.

**Article 6** : Autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans : une autorisation des parents doit être jointe à l'inscription et au Certificat médical.

**Article 7** : les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des Garanties accordées par l'assurance liés à leur licence. Ils incombent aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Article 8** : Parcours et sécurité : le parcours sera entièrement balisé, des signaleurs en chasubles seront présent aux intersections.

Les participants s'engagent à respecter le balisage.

Le service de sécurité sera assuré par une équipe de secouriste (la croix Blanche) et par un médecin. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toutes personnes en danger et de prévenir le signaleur le plus proche.

Deux ravitaillements seront prévus sur le parcours.

**Article 9** : Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement, et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

**Article 10** : En cas de force majeure, intempérie, et pour des raisons de sécurité les organisateurs se réserve le droit de modifier, d'arrêter ou d'annuler la course dans ce dernier cas, les frais d'engagement seront remboursés au concurrent hormis les frais fixes des traitements des dossiers d'inscription de 3 euros.

**Article 11** : Récompense : le premier au scratch et de chaque catégorie sera récompensé par des lots. La remise des prix se déroulera à la salle communale

**Article 12** : la participation à « les foulées de l'Ostiansou » ou à la marche implique l'acceptation pleine du présent règlement.